



Délégué syndical central (DSC)

Cursus 2

Public

6 à 15 Stagiaires,
Tous les militants exerçant la responsabilité de délégué syndical mandaté par la fédération.

Prérequis

Etre adhérent à la Cfdt avec autorisation du syndicat de participer à la formation
Avoir participé au Cursus 1

Animation : C³

Durée et recommandations

3 jours soit 17h30

« Il est souhaitable de participer à cette formation, muni d'un ordinateur ou d'une tablette. »

Les objectifs pédagogiques

- Comprendre l'importance du lien entre la notion de développement et de représentativité pour impulser une stratégie collective.
- Familiariser les DSC aux pratiques syndicales vers leurs équipes syndicales d'entreprise
- Sensibiliser à l'importance de la communication entre les DSC, les équipes d'entreprise, la Fédération et les Syndicats par le biais du fédéralisme.
- Connaître les outils au service de l'action du DSC
- Etre en capacité de structurer ses équipes militantes d'entreprise

Méthodes pédagogiques

Formation au format présentiel.
Les méthodes interrogatives, actives et participatives sont utilisées tout au long de la formation.

Programme de la formation

JOUR 1 :

Accueil et retour sur le travail intersession
Développement et Représentativité
Pratiques syndicales et développement

JOUR 2 :

Structuration des équipes militantes

JOUR 3 :

Structuration des équipes militantes
(suite mise en situation)
Vécu de formation



Délégué syndical central (DSC)

Cursus 2

Les compétences ciblées

Les compétences ciblées au titre de la certification des compétences acquises dans le cadre de l'exercice d'un mandat syndical sont :

- Organiser et piloter l'activité d'une équipe
- Optimiser le fonctionnement d'une unité ou d'un service
- Contribuer à la mise en œuvre d'un projet
- Organiser un évènement

Modalités d'évaluation

Cette formation contient :

- Un test de positionnement en début de formation,
- Un test de positionnement en fin de formation,
- Un exercice individuel sous forme de quizz est pratiqué en fin de formation.

Utilisation du taux d'acquisition de l'évaluation

Le seuil minimum pour l'acquisition des compétences ciblées s'élève à 50%.

Les résultats des évaluations individuelles restent stockés en interne par l'organisme C³ pour permettre aux stagiaires, sur demande, de disposer d'un relevé individuel de compétences lors d'une démarche de valorisation des compétences acquises auprès d'un organisme habilité.

En dessous de 50% d'acquisition, le syndicat sera informé et l'organisme C³ permettra au syndicat de réinscrire le stagiaire concerné.

Accessibilités

Les locaux utilisés par l'organisme C³ sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Pour toutes autres situations de handicap merci de contacter l'organisme C³ afin d'adapter le processus pédagogique.

Renseignements :
Organisme de formation C³
c3@f3c.cfdt.fr
www.f3c-c3.com